

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

93

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU GRAND ANNECY

SEANCE du 25 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un
Le vingt cinq du mois de mars à dix-huit heures

Le CONSEIL de COMMUNAUTÉ du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le dix neuf mars deux mille vingt et un, s'est réuni Salle le Météore - 27 route de Frangy - Meythet en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date
d'affichage

31 MARS
2021

Déposée en
Préfecture le

30 MARS
2021

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, François ASTORG, Olivier BARRY, Alexandra BEAUJARD, Nicole BLOC, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Patrick BOSSON, Bilel BOUCHETIBAT, Stéphane BOUCLIER, Corinne BOULAND, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Pierre BRUYERE, Christel CASSET, Odile CERIATI-MAURIS, Henri CHAUMONTET, Martine COUTAZ, Sandrine DALL'AGLIO, Noëlle DELORME, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, David DUBOSSON, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elizabeth EHRINGER-BATTAREL, Elisabeth EMONET, Chantale FARMER, Gilles FRANÇOIS, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Aurélie GUEDRON, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique KHAMMAR, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Christiane LAYDEVANT, Patrick LCONTE, Claire LEPAN, Bruno LYONNAZ, Benjamin MARIAS, Viviane MARLE, Christian MARTINOD, Pierre-Louis MASSEIN, Antoine de MENTHON, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Philippe MONMONT, Magali MUGNIER, Michel MUGNIER-POLLET, Laure ODORICO, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Tony PESSEY, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Christophe PONCET, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Yannis SAUTY, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Thomas TERRIER, Jean-Louis TOÉ, Olivier TRIMBUR, Gilles VIVIAN, Marie-Odile DUBOIS (suppléante de Jean-François GIMBERT)

Avaient donné procuration

Frédérique BANGUÉ à Isabelle DIJEAU, Michel BEAL à Elisabeth EMONET, Marie BERTRAND à Xavier OSTERNAUD, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA à Viviane MARLE, Roland DAVIET à Ségolène GUICHARD, Pierre GEAY à Yannis SAUTY, Fabien GERY à Nora SEGAUD-LABIDI, Elisabeth LASSALLE à Nicole BLOC, Jean-Claude MARTIN à Gilles ARDIN, Patricia MERMOZ à Jacques ARCHINARD, Philippe MORIN à Martine COUTAZ, Alexandre MULATIER-GACHET à Etienne ANDRÉYS, Raymond PELLICIER à Pierre BRUYERE, Christian PETIT à Samuel DIXNEUF, Guillaume TATU à Marion LAFARIE

Etaient excusées

Isabelle BASTID, Marie-Luce PERDRIX

Tony PESSEY est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-200066793-20210325-5517-DE-1-1
en date du 30/03/21 ; REFERENCE ACTE : DEL-2021-47

OBJET

APPROBATION DU PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE LE GRAND ANNECY ET SES COMMUNES MEMBRES

Frédérique LARDET, rapporteur

Préambule

La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, institue un pacte de gouvernance entre les maires et leur intercommunalité.

Le nouvel article L 5211-11-2 du CGCT prévoit qu'après renouvellement général des conseils municipaux, le Président de l'EPCI inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'EPCI.

Lors de sa séance du 30 juillet 2020, le Conseil de Communauté du Grand Annecy a décidé d'élaborer un pacte de gouvernance visant à définir le cadre de référence des relations entre les 34 communes et le Grand Annecy.

Contenu du projet de pacte de gouvernance

- Présentation du Grand Annecy : carte du territoire, principaux chiffres, historique et rappel des compétences.
- Valeurs fondatrices de l'intercommunalité :
 - ✓ Respect de la culture et de l'identité des territoires et des communes.
 - ✓ Ecoute, dialogue et confiance.
 - ✓ Co-construction.
 - ✓ Principe de subsidiarité et proximité.
 - ✓ Solidarité.
- Schéma de la gouvernance du Grand Annecy : présentation des instances règlementaires et complémentaires assurant un dialogue de proximité et un dialogue interne.
- Concertation et coopération.

Les instances de décision et de dialogue, le dialogue citoyen et le partage de l'information doivent permettre :

- ✓ Une concertation permanente entre le Grand Annecy, les communes et les habitants ;
- ✓ Une meilleure coordination des politiques publiques.
- ✓ Une plus grande efficacité dans la mise en œuvre des politiques.
- ✓ Une évaluation des politiques publiques.

Pour chaque instance de décision et de dialogue : Conseil de Communauté, Conférence de Maires, Bureau communautaire, commissions thématiques, conventions territoriales des élus municipaux, conférences territoriales thématiques, la composition, le rôle et le fonctionnement sont précisés.

Les valeurs portées par l'intercommunalité se déclinent à travers chacune des instances.

Pour relever le défi climatique, surmonter la crise sanitaire, économique, et démocratique, le Grand Annecy a l'ambition de renforcer ces pratiques de dialogue et de coopération, de manière encore plus participative et inclusive avec tous ceux qui vivent et font vivre le territoire de l'agglomération pour co-construire les projets.

Le partage de l'information et les modalités de collaboration entre les élus municipaux et communautaires et entre les services du Grand Annecy et les services municipaux sont renforcés.

- Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique instituant un pacte de gouvernance entre les maires et leur intercommunalité ;
- Vu le nouvel article L 5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant qu'après renouvellement général des conseils municipaux, le Président de l'EPCI inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'EPCI ;
- Vu la délibération n° D-2020-306 du 30 juillet 2020 du Conseil de Communauté du Grand Annecy approuvant le principe d'élaboration d'un pacte de gouvernance entre le Grand Annecy et ses communes, membres ;
- Vu le projet de pacte de gouvernance présenté en Conférence des Maires le 11 décembre 2020 ;
- Vu le courrier de la Présidente du Grand Annecy en date du 17 décembre 2020, sollicitant l'avis simple des conseils municipaux des 34 communes du Grand Annecy ;
- Vu le délai de 9 mois à compter du 28 juin 2020, date de renouvellement général des conseils municipaux, pour approuver le pacte de gouvernance par le Conseil de Communauté du Grand Annecy ;
- Vu l'avis favorable exprimé, à l'unanimité, par délibération, par les conseils municipaux des communes concernées :

ALBY-SUR-CHERAN	18 février 2021
ALLEVES	9 février 2021
ANNECY	25 janvier 2021
ARGONAY	25 janvier 2021
BLUFFY	27 janvier 2021
CHAINAZ-LES-FRASSES	27 janvier 2021
CHAPEIRY	27 janvier 2021
CHAVANOD	1 ^{er} février 2021
CUSY	7 janvier 2021
DUINGT	19 janvier 2021
ENTREVERNES	17 février 2021
EPAGNY-METZ-TESSY	26 janvier 2021
FILLIERE	8 février 2021
GROISY	8 février 2021
HERY-SUR-ALBY	17 février 2021
LA CHAPELLE-SAINT-MAURICE	17 février 2021
MENTHON-SAINT-BERNARD	8 février 2021
MONTAGNY-LES-LANCHES	19 janvier 2021
MURES	19 janvier 2021
NAVES-PARMELAN	18 janvier 2021
POISY	26 janvier 2021
SAINT-EUSTACHE	20 janvier 2021
SAINT-FELIX	26 janvier 2021
SAINT-JORIOZ	18 janvier 2021
SAINT-SYLVESTRE	16 février 2021
SEVRIER	25 janvier 2021
TALLOIRES-MONTMIN	25 janvier 2021
VEYRIER-DU-LAC	1 ^{er} février 2021

VILLAZ
VIUZ-LA-CHIESAZ

8 février 2021
16 mars 2021

Vu l'avis favorable exprimé (13 voix favorables, 1 voix défavorable, 1 abstention), par délibération, par le conseil municipal de la commune de :

- QUINTAL 11 janvier 2021

Vu l'avis favorable exprimé, à l'unanimité, par délibération, par le conseil municipal de la commune de :

- CHARVONNEX assorti de deux remarques 1^{er} février 2021

Vu l'avis défavorable (6 voix défavorables, 4 voix favorables), par délibération, par le conseil municipal de la commune de :

- LESCHAUX 8 février 2021

Vu l'absence de délibération du conseil municipal de la commune de GRUFFY ;

LE CONSEIL DECIDE :

d'approuver le pacte de gouvernance entre le Grand Annecy et ses communes membres.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 92
ABSTENTION(S) : 1 (Jean-Luc RIGAUT)

AINSI DELIBERE ont signé au registre la Présidente et les membres présents à la séance,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.